

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

## ➤ Prochaines rencontres

- Représentation théâtrale du 15 octobre à 20h30, Salle Jean Monnet
- Pot des fleuries le jeudi 24 novembre à 18h30
- CCAS sortie cabaret le 29/11
- Goûter des anciens le dimanche 18 décembre

## 1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Guillaume SADON propose sa candidature.

**A l'unanimité Guillaume SADON est nommé** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

## 2) Approbation du dernier compte-rendu de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 Juillet 2022 et demande si des membres ont des remarques à formuler.

**Aucune remarque n'étant formulée**, le compte-rendu de la réunion du 18 Juillet 2022 est adopté à l'unanimité

## 3) Convention territoriale globale

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Cette convention remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

Il vous est demandé de bien vouloir m'autoriser à signer la convention à intervenir entre la CAF de Meurthe et Moselle et la commune. Elle couvrira la période 2022 – 2026.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 4) Péri scolaire : compte d'exploitation 2021 et budget primitif prévisionnel 2022

### Compte d'exploitation 2021

Le déficit annoncé était de 57 051 €.

A la fin de l'exercice 2021 il atteint 38 467,23 €.

- 28 545,16 € pour Art-sur-Meurthe et
- 9 922,07 € pour Lenoncourt

Les différences de charges entre le prévisionnel et le réalisé de – 10 000 € s'explique par :

- Moins de traiteur avec - 1 500 € (impact COVID)
- Une augmentation des fournitures d'entretien +1 000 €
- Une augmentation des équipements +1 000 €
- Moins d'achat d'autres fournitures et de fournitures péda – 1 000 €
- une baisse de prestation extérieure (sortie) - 2 000 €
- Une estimation trop élevée des charges locatives (- 2 500 €)

- Une baisse des transports (moins de sortie en raison du COVID) – 1 000 €
- Une masse salariale plus faible de - 4 000 € avec le chômage partiel

Les recettes baissent aussi par rapport au budget prévisionnel :

- 9 000 € de recettes des parents et de la CAF. Le Covid a impacté la présence des enfants sur l'année
- + 12 000 € d'aide de l'état sur les postes aidés
- 19 000 € de subvention des communes
- + 4 000 € de remboursement formation

La commune d'Art-sur-Meurthe a déjà versé 27 004,00 €

La commune de Lenoncourt a déjà versé 12 594,63 €

**Il reste donc à la commune d'Art-sur-Meurthe à verser le solde de 1 541,16 €.**

**Il y a un trop perçu de la commune de Lenoncourt de – 2 672,56 € (à déduire du déficit de 2022)**

### **Budget primitif prévisionnel 2022**

Le déficit prévisionnel de 2022 est de 62 316 €

Il y a une prévision d'augmentation des dépenses comparativement à 2021 (+28 000 €) :

Les fournitures pédagogiques, les prestations de service et les transports (sorties), l'alimentation (pour les gouters) augmentent. La restauration reste stable grâce notamment au passage à un nouveau traiteur (Sodexo) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une baisse de tarif négociée à la signature du contrat.

Les charges locatives devraient fortement augmenter avec l'inflation sur le cout des énergies.

La masse salariale augmente aussi fortement avec l'augmentation du SMIC ainsi que le passage de la secrétaire-comptable en CDI.

Les recettes augmentent plus modestement avec une augmentation des tarifs aux familles à partir de septembre 2022. Les effectifs devraient être stable par rapport à 2021 (pas d'augmentation d'effectif en prévision, le mois de janvier 2022 a été fortement impacté par le Covid).

Il y a une forte incertitude sur la reconduction des aides aux postes en septembre 2022. Cependant, 4 contrats vont jusqu'au 31 aout et 2 contrats jusqu'au 30 novembre, ce qui permet de maintenir un niveau relativement élevé d'aide pour l'année 2022.

**La répartition de la subvention entre les communes est basée sur les effectifs scolaires constatés à la rentrée de septembre 2021 soit :**

- **Art-sur-Meurthe = 74 % soit 46 114 €**
- **Lenoncourt = 26 % soit 16 202 €**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **5) XDEMAT : adhésion à Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD54)**

Pour mémoire le Conseil Municipal a délibéré le 18 juillet dernier afin d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

Pour adhérer à cette SPL, il convient d'adhérer dans le même temps à MMD54. C'est pourquoi, il vous est proposé :

- 1) d'adhérer à Meurthe et Moselle Développement 54
- 2) D'en approuver les statuts

- 3) De désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant : M. Dessen en qualité de titulaire et M. THIRION en qualité de suppléant
- 4) D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante (200€/an)
- 5) D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 6) Travaux 2023 – approbation des plans de financement

### 1) Terrain de foot

Par délibération du 11 avril 2022, nous avons sollicité le Fonds d'Aide du Football Amateur pour des travaux de clôture du terrain de foot et de remise en état de l'aire de jeu qui avait été « labourée » par les sangliers. Le dossier n'a pas été retenu au titre de 2022, il vous est proposé de renouveler notre demande sur 2023 et de solliciter également une subvention au titre de la DETR.

Montant des travaux : 113342.32€ HT + remise en état aire de jeux 5900.20€ HT

Montant des subventions attendues

- FAFA : 9621€ (50%)
- DETR : 5773€ (30%)

Le plan de financement serait arrêté comme suit

- Montant total des travaux HT : 19 243€
- Subventions attendues : 15 394€
- Reste à charge : 3 849€ + TVA

### 2) Centre de 1<sup>ère</sup> intervention

Notre demande de subvention déposée au titre de la programmation DETR 2022 n'a pu être instruite en raison d'une incomplétude du dossier. En effet, il manque l'acte de propriété. Nous sommes à ce jour dans l'attente d'une proposition de date de signature de la part du notaire des vendeurs.

Il vous est donc proposé de confirmer notre demande de subvention pour la programmation DETR 2023

## 7) Subvention aux associations : club des supporters du Sluc Nancy Basket et Comité des Fêtes

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 155€ au club de supporters du Sluc Nancy Basket dont le siège social est à Art sur Meurthe, chez M. STOUVENEL

Ainsi qu'une subvention complémentaire de 800€ au Comité des Fêtes, correspondant à la prestation des musiciens à la brocante.

**Délibération adoptée à l'unanimité** (M. Delors ne participe pas au vote)

## 8) Vente parcelle AO 36

La SCI Danilo (Ferme St Phlin) souhaite acheter la parcelle AO 136 qui est située en contrebas de la ferme. Elle a une superficie de 625 m<sup>2</sup> et est actuellement en état de friche.

Il vous est proposé un prix de vente à 3€ du m<sup>2</sup>, prix accepté par l'acheteur, de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître Grandjean et d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de la vente.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 9) Remboursement avance de frais

Il vous est proposé de procéder au remboursement de la somme de 100€ au profit de Georgette correspondant à l'achat d'une gerbe de fleurs.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 10) Tarifs de location des salles communales

Il vous est proposé de fixer les tarifs de locations suivants à compter de ce jour pour les nouvelles demandes de locations

	Jean Monnet			St Rémi		
	WE	Journée (uniquement semaine)	Nouveaux tarifs	WE	Journée (uniquement semaine)	Nouveaux tarifs
Particuliers	230€	-	WE : 430€	70€	-	WE : 150€
Associations	390€	350€	WE : 430€	70€	50€	WE : 150€
			Journée : 350€			Journée : 50€

La salle St Rémi serait équipée d'un nouveau four avec nouvelle plaque de cuisson.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 11) Dégâts des eaux Maison de la santé : remboursement

Il vous est proposé, dans le cadre du sinistre survenu le 6 novembre 2021, de recouvrer auprès de Sandra Martin-Derose, la somme de 734.10€, somme qu'elle a perçu de son assurance pour la réfection du meuble sous évier.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 12) Info bureau – location copieur Mairie

Il vous est proposé, de recouvrer auprès de la société INFO BUREAU METZ, la somme de 598.80 € correspondant à la location du copieur Mairie du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 13) Informations et questions diverses

- **Avis sur PLU de Varangéville**

Aucune observation n'est formulée. Avis favorable

- **PIG "Agissez pour votre logement dans le Grand Nancy" bilan intermédiaire au 31/12/2021**

4 logements subventionnés dont 3 pour des travaux de rénovation énergétique et 1 pour travaux d'adaptation  
60466€ de subventions accordées  
89839€ de travaux générés

- **Présentation des 1ères réflexions du plan communal de sobriété énergétique**

- Mairie

- Régulation : diminution de la température au secrétariat (19° heures de présence des secrétaires)
- Salle du Conseil Municipal : minimiser son utilisation (uniquement Conseils Municipaux, Municipalités et Mariages/Baptêmes), toutes les autres manifestations devront se dérouler à la Maison des Quartiers
- Devis en cours pour pose de panneaux photovoltaïques sans batterie (rdv du 01/09)

- Crèche

- Devis en cours pour pose de panneaux photovoltaïques sans batterie (rdv du 01/09)

- Noviciat :

Constat : 2 chauffages dans le bâtiment, 1 au sol dans la partie du patio rénovée et radiateurs pour les autres pièces. 1<sup>ère</sup> piste de réflexion : réguler les températures avec

- Patio : 19° - 7/7 (chauffage au sol avec une forte inertie)

- Reste du bâtiment :

- Périscolaire : 19° de 11h30 à 19h00, entre 16 et 17° 19h00 à 11h30

- CLSH : 19° de 7h30 à 19 h du L au V, 16/17° de 19h à 7h30 du L au V ainsi que le WE
- Périodes de fermeture du bâtiment (semaines de vacances inoccupées) : 16/17°
- Devis régulation en cours (rdv du 23/09)

Un dossier sera ouvert par bâtiment/équipement, toutes les actions entreprises y seront consignées ;

Concernant l'éclairage public, Jean-Pierre rappelle ici qu'aucune décision ne peut être prise par la Métropole sans l'**accord des Maires**, car cela relève de leur **pouvoir de police**.

### **Financement possible : Région Grand Est – Soutien au photovoltaïque**

Etudes de structure et étude d'autoconsommation subventionnées à hauteur de 70% avec un plafond de 4000€/bâtiment pour l'étude de structure et 5000€/bâtiment pour l'étude d'autoconsommation

L'investissement est subventionné à condition qu'il n'y ait pas de revente du surplus et le taux de consommation doit être supérieur à 70% :

Puissance de 3 kWc à 100 kWc : 300€/kWc

Puissance de 101 kWc à 500 kWc : 300€/kWc sur les 100 1ers puis 50€/kWc

Plafond 40% du coût admissible HT (hors coût de raccordement et solution de référence déduite)

Etude de faisabilité obligatoire.

M. le Maire rappelle ici que le Conseil Municipal a fait le choix de bloquer les investissements « majeurs » 2022 dans la perspectives de ces nouveaux investissements et notamment la décision a été prise de ne pas réaliser la climatisation de la salle multi activités de l'école.

- **ENS**

Rdv 20 Octobre à 09h00 sur place

- **Illuminations de fin d'année**

Afin de permettre aux élus de se prononcer sur le maintien des décorations lumineuses (avec un coût de l'électricité qui s'envole, étant précisé que nos décorations ne sont pas des LED ..... ), Guillaume SADON a été chargé de dresser le « bilan » de l'existant.

Quel coût aujourd'hui :

- pose + dépose motifs illuminations = 8 600 € TTC / an

- consommation électrique motifs actuels (non leds) = 3874 KW = 3874 x 0.39 centimes = 1511 € TTC /an

soit un total de **10 111€ TTC / an**

*NB : nous posons 45 motifs + 1 traversée de rue + 2 guirlandes dans arbres mairie + 1 guirlande sur chapelle Bosserville + 1 motif sur église Art.*

Si on décide de s'arrêter de poser des illuminations de Noël, on peut donc économiser 20 222 € TTC / 2 ans

Pour l'avenir :

- achat de 30 nouveaux motifs (LED) = 22 000 € TTC

- pose = 10 000 € TTC (anciens + nouveaux + guirlandes arbres mairie)

TOTAL = 32 000 € TTC première année, puis 10 000 € TTC / an

L'option d'une location peut aussi être étudiée.

Après échanges, les élus à l'unanimité décident de suspendre la mise en place des anciennes décorations de Noël pour les fêtes de fin d'année 2022 et 2023 (soit 2 ans) et dans le même temps de créer un groupe de travail composé de Guillaume Sadon, Yannick Michélix, Sophie Rauch et Julie Hourdel. Ce groupe sera chargé de faire des propositions de remplacement des motifs actuels mais également de faire des propositions sur « comment décorer son village autrement ».

## TOUR DE TABLE

### **Thierry DELORS**

Fait part des retours positifs des bénévoles du Comité des Fêtes sur la journée de ce dimanche

### **Guillaume SADON**

Point travaux voirie

- 1 Rue Schweitzer – branchement Grdf les 24 et 25/10
- Ave de la Chartreuse – réfection enrobés avec reprise du caniveau du 24/10 au 5/11
- Passerelle Chemin Stratégique – réfection de la passerelle du 24 au 31/10